

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314738-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2022

Affiché le 21 décembre 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 DÉCEMBRE 2022
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Eric RENAUD.

OBJET : Décision modificative de crédit n°1 exercice 2022 - Versement par douzièmes mensuels de la contribution prévisionnelle 2023 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Vu le rapport DFCG/2022/458

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à la majorité:

- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2023 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), sur la base de la contribution 2022 de 97 000 000 € dans l'attente du vote du BP, soit une première mensualité s'élevant à 8 087 000 € et les suivantes à 8 083 000 € ;
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 19.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame PARMENTIER-LECOCQ, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Mesdames CHAMPAULT, FAUCHILLE, MIKOLAJCZAK et SANCHEZ, ainsi que Messieurs BARTHOLOMEUS, DIEUSAERT, HIRAUX, HOUSSIN, LEBLANC et MONNET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 44.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 21 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)

Total des suffrages exprimés : 47

Majorité des suffrages exprimés : 24

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord ; Madame BAILLEUL non-inscrite)

Contre : 5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Décision modificative de crédit n°1 exercice 2022

La décision modificative n°1 (DM1) du budget principal de l'exercice 2022 procède notamment à des ajustements de crédits afin de finaliser l'exécution comptable 2022, prend également les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2023 dès le 1er janvier, l'adoption du budget primitif (BP) 2023 étant inscrite à la séance plénière du 21 mars 2023 et permet enfin d'anticiper dans le cadre d'une provision, l'impact de la décision de revalorisation du tarif horaire des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

1 / Des redéploiements techniques entre chapitres budgétaires nécessaires pour ne pas bloquer l'exécution des politiques publiques jusqu'à la fin de l'année.

En section de fonctionnement, au vu des taux d'intérêts plus hauts que la prévision initiale du budget primitif, le chapitre 943 doit être abondé de 800 000€. Le chapitre 935 doit être abondé de 640 000€ pour répondre notamment aux besoins de frais de déplacements des assistants familiaux. Ces dépenses sont financées par redéploiements des chapitres :

Chapitres	Montants redéployés
930 Services généraux	-210 000 €
932 Enseignement	-135 000 €
933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-130 000 €
934 Prévention médico-sociale	-410 000 €
9354 Revenu minimum d'insertion	-25 000 €
9355 Personnes dependantes (apa)	-50 000 €
9356 Revenu de solidarite active	-105 000 €
936 Réseaux et infrastructures	-140 000 €
937 Aménagement et environnement	-162 300 €
939 Développement	-72 700 €

En section d'investissement le chapitre spécifique 92411 (Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers) doit être abondé de 6 000€ redéployés à partir du chapitre 930 (Services généraux) pour -6 000€.

2/ Une décision modificative qui permet la continuité des services jusqu'au vote du budget primitif 2023 (BP 2023).

Le vote du BP 2023 en janvier 2023 implique de mettre à jour les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE) au 1^{er} janvier 2023.

En effet, l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales indique que, dans l'attente de cette adoption, les dépenses peuvent être exécutées à concurrence des Crédits de Paiement (CP) 2023

pour les Autorisations de Programme (AP) et d'Engagement (AE), à concurrence de 100 % des crédits 2022 pour les crédits de fonctionnement hors AE, et à concurrence des montants contractés pour l'annuité de la dette.

Il convient donc de mettre à jour les CP 2023 sur les AP et AE afin d'assurer la continuité du service public.

Les modifications d'AP et d'AE sont prévues et détaillées dans les annexes de la maquette budgétaire (annexe 1), ainsi que dans l'annexe 2 de cette délibération.

Enfin, certaines contributions sont identifiées dans la délibération de vote du budget primitif : Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Il convient donc de voter les contributions provisoires au bénéfice de ces établissements dans l'attente du vote du BP.

3/ Une décision modificative marquée par l'engagement une nouvelle fois renouvelé du Département auprès de ses partenaires qui accompagnent les plus fragiles.

L'engagement du Département du Nord dans l'accompagnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a toujours été une priorité de l'Exécutif départemental.

Ces dernières années, plusieurs mesures fortes portées par le Département du Nord ont été prises pour revaloriser la rémunération des intervenants à domicile et ainsi favoriser l'attractivité du métier.

En 2021, le Département du Nord a décidé d'accompagner financièrement les structures d'aide à domicile dans la réforme de l'avenant 43, permettant une augmentation salariale historique de 13% à 15% pour les 209 000 personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Au-delà des annonces de passage de 22€ à 23€ par heure pour le tarif plancher, l'Exécutif départemental a annoncé en 2022 vouloir accompagner les SAAD par un abondement de 1€ par heure pour atteindre 24€ par heure.

Ainsi, 15 M€ sont provisionnés dans la DM1 pour cette nouvelle mesure forte, aux côtés de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'engage à la financer à part égale (1€ sur les 2€ envisagés).

Ces 15 M€ sont financés par l'inscription de la compensation de hausse du RSA prévue par la loi de finances rectificative pour 2022 (PLFR) pour 7,5 M€, ainsi que par l'inscription de recettes complémentaires sur la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité (TFCE) pour 7 M€ et sur les compensations fiscales pour 0,5 M€.

Ainsi la DM 1 s'équilibre comme suit :

	Dépense	Recette
SECTION DE FONCTIONNEMENT	+15 000 000	+15 000 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-
TOTAL	+15 000 000	+15 000 000

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la décision modificative de crédits n°1 du budget principal de l'exercice 2022 ainsi présentés par chapitre et détaillés dans la maquette budgétaire jointe en annexe (annexe 1) :

Chapitres Libellé chapitre		Dépense	Recettes
Fonctionnement		15 000 000 €	15 000 000 €
930	Services généraux	-210 000 €	
932	Enseignement	-135 000 €	
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-130 000 €	
934	Prévention médico-sociale	-410 000 €	
935	Action sociale (hors 9354 RMI, hors 9355 APA et hors 9356 RSA)	640 000 €	
9354	Revenu minimum d'insertion	-25 000 €	
9355	Personnes dependantes (apa)	-50 000 €	
9356	Revenu de solidarite active	-105 000 €	7 500 000 €
936	Réseaux et infrastructures	-140 000 €	
937	Aménagement et environnement	-162 300 €	
939	Développement	-72 700 €	
943	Opérations financières	800 000 €	
945	Provisions et autres operations mixtes	15 000 000 €	
941	Autres impots et taxes		7 000 000 €
942	Dotations et participations		500 000 €
Investissement		0 €	0 €
900	Services généraux	-6 000 €	
92411	Opération pour compte de tiers : Curage des cours d'eaux non domaniaux	6 000 €	
Total général		15 000 000 €	15 000 000 €

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2022 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'AP et d'AE telles que présentées en annexe 2 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1) ;
- de créer les nouvelles AP et AE telles que présentées en annexe 2 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1) ;
- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2023 au SDIS (sur la base de la contribution 2022 de 97 000 000€) dans l'attente du vote du BP, soit une première mensualité s'élevant à 8 087 000€ et les suivantes à 8 083 000€ ;
- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2023 au CAUE (sur la base de la contribution 2022 de 1 500 000€) dans l'attente du vote du BP, soit 125 000 € par mois.

Christian POIRET
Président du Département du Nord